

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS819

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

-----

**ARTICLE 30**

Supprimer les alinéas 1 à 26.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe socialiste soutien les mesures visant à maîtriser et donc sauvegarder le dispositif d'accès précoce au médicament spécifique en France (ATU).

Néanmoins l'ATU est régulièrement utilisé par certains industriels comme un outil pour peser dans les négociations de prix.

Les nouveaux critères d'octroi concernant les ATU « nominatives » risquent de limiter l'accès à certains médicaments.

Aussi, le groupe socialiste demande au travers de cet amendement de mieux garantir la soutenabilité financière du dispositif ATU afin de permettre un meilleur accès aux médicaments innovants par nos concitoyens.